

AFFAIRE N°15 - Cession à la Commune d'une portion de terrain par le Docteur LOVISI pour l'aménagement du Chemin Lory.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement du chemin Lory les Hauts a nécessité l'utilisation d'une superficie de 775 m2 appartenant au Docteur LOVISI.

Ce dernier a consenti à céder gratuitement ces 775 m2.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'entériner l'acceptation de ces 775 m2?

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
 Saint-Denis, le 21 juillet 1975
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général
 Signé: J. P. PROUST
 Pour copie certifiée conforme
 Le Directeur des Finances et des
 Collectivités Locales. P. BIANCHI